

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 12 mars 1894.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement le jeudi, 15 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ARTHUR GORDON,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de la Reine, je vous présente mes salutations, pour la première fois depuis que je suis revêtu des hautes fonctions à moi confiées par sa Majesté; et c'est avec les sentiments de la plus haute satisfaction, que je vous rencontre au moment où les travaux d'une nouvelle session du Parlement vous réunissent.

Ce sentiment de satisfaction a été rehaussé par les occasions que j'avais déjà eues de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise de la Puissance et que j'ai revus dans ma position officielle; je n'ai pas besoin de vous assurer que j'ai été profondément impressionné par la cordialité des réceptions qui m'ont été faites comme vice-roi et représentant de Sa Majesté; réceptions qui ont manifesté une fois de plus la loyauté, la cordialité et l'esprit public du peuple canadien.

L'an dernier mon prédécesseur vous a exprimé la satisfaction que lui causait l'augmentation du commerce et le progrès continu du Canada. Il m'est agréable de remarquer que l'espérance conçue alors que le volume du commerce durant l'année courante dépasserait celui de toutes les autres années antérieures, s'est réalisée pleinement et que le progrès du Canada continue avec toutes les apparences de stabilité et de permanence.

Il est permis de remarquer avec plaisir qu'une grande partie de cette augmentation est due à un commerce plus considérable avec la Grande-Bretagne.

Nous avons lieu de nous féliciter que le peuple n'ait pas eu à souffrir au même degré que les populations des autres pays durant plusieurs des mois passés, et que bien que la dépression commerciale qui régnait à l'étranger ait affecté à un certain point l'activité des affaires du Canada, nous n'avons pas eu cependant à déplorer de grands désastres financiers et une misère générale.

Les revenus de l'année ont été suffisants pour faire face aux services auxquels vous aviez pourvu et justifier les estimations sur lesquelles les appropriations de l'année dernière ont été basées.

La conclusion pacifique donnée par la sentence arbitrale de la commission de Paris aux disputes qui ont duré si longtemps relativement aux pêcheries des phoques à fourrures dans l'océan Pacifique, et aux droits des sujets britanniques dans la mer de Behring, a fait disparaître la seule source de difficultés existantes entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis relativement au Canada. Il y a tout lieu de croire que le gouvernement de Sa Majesté obtiendra justice pour ses sujets qui ont été privés de leurs propriétés et de leur liberté sans juste cause pendant la durée de la dispute.

Il vous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de reviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apportés dans les affaires de toute espèce dans notre pays. Bien que mes ministres ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à votre considération des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du Trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Vous aurez aussi à étudier une mesure au sujet de la banqueroute et de la faillite laquelle, il est à espérer, sera plus en rapport que ce qui existe maintenant sur le sujet, avec les besoins du commerce qui augmentent et les relations de négoce plus considérables entre les différentes provinces du Canada.

Des mesures vous seront aussi soumises à l'effet de rendre plus efficaces les lignes de communication sur les océans Atlantique et Pacifique et aussi pour améliorer la loi relative aux terres de la Puissance et à la direction des affaires des Sauvages; vous aurez aussi à étudier de plus un projet de loi concernant les compagnies à fonds social; de plus un autre relativement aux pêcheries, et enfin quelques mesures moins importantes dont l'expérience a démontré la nécessité relativement à différentes matières placées sous votre contrôle.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics vous seront soumis prochainement et aussi les estimations de la dépense considérée comme nécessaire pour l'année prochaine.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Bien qu'il soit à espérer que les mesures publiques qui vont requérir votre attention ne seront pas très nombreuses, plusieurs d'entre elles seront d'un grand poids et d'une haute importance, et c'est mon espoir sincère et mon désir que le soin et le zèle que vous apporterez dans les délibérations de la session seront aidés par les abondantes bénédictions du Tout-Puissant.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Bowell, ministre du commerce, a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été Ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.